

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, le jeudi quinze (15) décembre 2022 à 18h

SONT PRÉSENTS :

M. Steve Dorval, Président
M. Michel Patry, Vice-président
M. Serge Bonin, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Isabelle Demers, Administratrice
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.
Mme Francine Marcoux, Trésorière
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire

EST ABSENT :

M. Michel Turner, Administrateur

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 novembre 2022
4. Ratification des contrats visant à améliorer le niveau de sécurité informatique de la Société de transport de Lévis octroyés dans le cadre de l'application de l'article 105 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c.S-30.01)
5. Adjudication du contrat des assurances générales des biens et responsabilités
6. Indexation des échelles salariales établissant la rémunération du personnel cadre et des professionnels non syndiqués pour l'année 2023
7. Adoption du plan quinquennal de gestion de la flotte pour les années 2023 à 2027
8. Octroi de contrats de transport pour le transport adapté à Taxi 4000 et Taxi 833-9000 pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024
9. Comptes payables
10. Certificat des responsabilités statutaires
11. Divers

- a) *Dépôt du Rapport d'activité 2021 de la Société de transport de Lévis ;*
- b) *Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) directeur (trice) du service de l'entretien et de l'ingénierie ;*
- c) *Félicitations et remerciements au Club social le Lévisien et à madame Karelle Piola pour l'organisation de la soirée de Noël tenue le 12 décembre 2022 ;*
- d) *Remerciement à Madame Andrée Kronström ;*

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2022-146-

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par monsieur Serge Bonin

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi 15 décembre 2022 soit adopté tel que déposé considérant l'ajout des sujets suivants au point 11 ;

- a) *Dépôt du Rapport d'activité 2021 de la Société de transport de Lévis ;*
- b) *Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) directeur (trice) du service de l'entretien et de l'ingénierie ;*
- c) *Félicitations et remerciements au Club social le Lévisien et à madame Karelle Piola pour l'organisation de la soirée de Noël tenue le 12 décembre 2022 ;*
- d) *Remerciement à Madame Andrée Kronström ;*

Adoptée-

2. Période de questions

Aucune

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 novembre 2022

RÉSOLUTION 2022-147-

Il est proposé par monsieur Serge Bonin

appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 novembre 2022 soit adopté tel que déposé.

Adoptée-

4. Ratification des contrats visant à améliorer le niveau de sécurité informatique de la Société de transport de Lévis octroyés dans le cadre de l'application de l'article 105 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c.S-30.01)

RÉSOLUTION 2022-148-

ATTENDU le rapport déposé par le directeur général relativement à des contrats octroyés dans le cadre de l'article 105 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c.S-30.01) suite à la cyber attaque ;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil d'administration :

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

De prendre acte du rapport déposé par le directeur général ce 15 décembre 2022 ;

De ratifier, dans la mesure où cela s'avèrerait nécessaire, tout contrat et dépense engagés dans le cadre de l'application de l'article 105 de la *LSTC* et tout paiement qui aura été fait en conséquence, en vue d'améliorer le niveau de sécurité informatique de la société entre le 10 août et le 14 décembre 2022.

Adoptée-

5. Adjudication du contrat des assurances générales des biens et responsabilités

RÉSOLUTION 2022-149-

ATTENDU la résolution 2022-062 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour l'octroi du contrat d'assurances générales des biens et des responsabilités et à confier le mandat d'assistance dans la préparation de

l'appel d'offres et l'analyse des soumissions à la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

ATTENDU l'analyse de la seule soumission reçue par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et la recommandation de celle-ci à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à octroyer le contrat d'assurances générales des biens et responsabilités de la Société de transport de Lévis à la firme Aon Parizeau inc selon les protections, limites de garanties et franchises identifiées au contrat pour un montant total de 219 525 \$ plus la taxe de 9% applicable pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023.

Adoptée-

6. Indexation des échelles salariales établissant la rémunération du personnel cadre et des professionnels non syndiqués pour l'année 2022

RÉSOLUTION 2022-150-

ATTENDU QUE conformément à l'article 4.1.15 du Recueil des Conditions de travail applicables aux cadres, cadres intermédiaires, gestionnaires de premier niveau et professionnels non syndiqués de la Société de transport de Lévis, le Conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, décréter un taux général d'augmentation des échelles salariales ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par monsieur Serge Bonin

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à indexer les échelles salariales établissant la rémunération du personnel cadre et des professionnels non syndiqués pour l'année 2023 à hauteur de 2,0 %.

Adoptée-

7. Adoption du plan quinquennal de gestion de la flotte pour les années 2023 à 2027

RÉSOLUTION 2022-151-

ATTENDU QUE le Plan quinquennal de gestion de la flotte doit être révisé tous les ans en tenant compte des besoins de la Société ;

ATTENDU QUE les acquisitions/dispositions du Plan quinquennal de gestion de la flotte 2023-2027 sont conformes au Programme des immobilisations 2023-2032 de la Société (résolution 2022-123) ;

ATTENDU le rapport déposé par la Direction générale sur l'état de la situation au niveau du parc d'autobus ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

QUE ce Conseil approuve et adopte le Plan quinquennal de gestion de la flotte du parc d'autobus de la Société de transport de Lévis pour les années 2023 à 2027 tel que déposé.

QU'une copie de celui-ci soit transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ).

Adoptée-

8. Octroi de contrats de transport pour le transport adapté à Taxi 4000 et Taxi 833-9000 pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024

RÉSOLUTION 2022-152-

ATTENDU QUE les contrats des fournisseurs de taxi du service de transport adapté par taxi se termineront le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les véhicules taxi effectuent plus de 40% de tous les déplacements des personnes handicapées utilisant le transport adapté à Lévis;

ATTENDU QUE l'article 83 Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) permet à la Société de conclure des ententes de gré à gré avec un répartiteur ou un répondant d'un système de transport, lorsque ces services sont destinés aux personnes handicapées.

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Cindy Morin

appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

QUE ce conseil autorise le directeur général à signer des contrats avec les répartiteurs Taxi 4000 Inc. et Taxi Lévis 833-9000 Inc. pour le transport des personnes handicapées sur le territoire desservi par la Société pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Adoptée-

9. COMPTES PAYABLES

RÉSOLUTION 2022-153

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois de novembre 2022 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #44 à #48:	973 099,51 \$
Chèques:	82 072,25 \$
Paiements et transferts électroniques :	2 020 063,53 \$

Adoptée-

10. CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :


Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de

croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.

- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
 - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
 - b) La Loi sur les impôts (Québec).
 - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
 - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
 - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
 - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
 - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
 - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 9^{ième} jour de décembre 2022

Par 
Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

11. Points divers

11.a Dépôt du rapport d'activités 2021 de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2022-154-

ATTENDU

le dépôt par la Direction générale du « Rapport d'activités 2021 de la ST Lévis » qui présente en résumé les principales réalisations de la Société ainsi que ses principaux indicateurs de performance et ses résultats financiers pour cette période.

Il est proposé par monsieur Michel Patry
appuyé par madame Marjorie Guay
et résolu unanimement

De prendre acte du « Rapport d'activités 2021 » déposé par la Direction générale;

QUE celui-ci soit publié sur le site web de la société et acheminé aux principaux partenaires de la STLévis.

Adoptée-

11.b Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) directeur(trice) de l'entretien et de l'ingénierie

RÉSOLUTION 2022-155-

ATTENDU la retraite annoncée du contremaitre du service de l'entretien à compter d'août 2023 ;

ATTENDU QUE le plan d'effectifs 2022-2023 prévoit la création du poste de directeur(trice) de l'entretien et de l'ingénierie ;

ATTENDU QUE l'électrification des opérations et de la flotte de la société aura un impact sans précédent sur les activités de l'organisation et plus spécifiquement sur le service de l'entretien ;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Bonin
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction des ressources humaines à procéder au recrutement et à l'embauche, sur une base permanente, d'un(e) directeur (trice) de l'entretien et de l'ingénierie.

Adoptée-

11.c Félicitations et remerciements au Club social le Lévisien et à madame Karelle Piola pour l'organisation de la soirée de Noël tenue le 12 décembre 2022

RÉSOLUTION 2022-156-

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil remercie et félicite le Club social le Lévisien et madame Karelle Piola, conseillère en ressources humaines, pour l'organisation de la soirée de Noël tenue le 12 décembre 2022 au Centre de congrès et d'expositions de Lévis.

Adoptée-

11.d Remerciement à Madame Andrée Kronström

RÉSOLUTION 2022-157-

Il est proposé par monsieur Steve Dorval
et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil, la Direction générale ainsi que tout le personnel remercient sincèrement Madame Andrée Kronström, pour sa précieuse contribution et sa participation active aux décisions du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis au cours de la période du 13 décembre 2021 au 27 octobre 2022.

Adoptée-

12. Période de questions

Aucune

13. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2022-158-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président,
Steve Dorval

Le secrétaire,
Jean-François Carrier